

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 27 Janvier 2025
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE	
ARRONDISSEMENT DE LANGON	
NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19 / Quorum : 10	
Présents : 11 / Votants : 14	
Pouvoir : 3	
Absents ou excusés : 5	

Présents : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Jean-Claude MOTHES - Françoise LANUSSE – Thierry BERTO - Laurence LAGARDERE - Isabelle LOUVIERS - Frédéric OLAYA - Stéphane RIEUCROS-FOREST - Michèle SECHAN -

Absents ou excusés : Jean TAUGERON - Eric POUTAYS - Arnaud OMNES - Nathalie RACOLIN - Philippe BOUIN -

Anne-Laure VAILLANT procuration à Françoise LANUSSE

Patricia CONSTANS procuration à Jean-Claude MOTHES

Nadège COUSTURES procuration à Frédéric OLAYA

Secrétaire de séance : Alain JUZEAU

Date de convocation : 21 Janvier 2025

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL :

Le P.-V. de la séance du 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) PRESENTATION DES PROJECTIONS BUDGETAIRES DES INVESTISSEMENTS 2025 & CHOIX D'UNE DATE POUR DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

M. le maire présente une première projection des besoins d'investissements 2025 sur lesquelles un arbitrage sera nécessaire pour travailler le budget en fonction des capacités financières. Un document est remis à l'assemblée. Il est rappelé l'importance des investissements qui se sont enchaînés sur ces deux dernières années avec le niveau élevé d'endettement qui limite le programme d'investissements 2025 à une marge raisonnable de 250.000€.

Une rencontre avec le Conseiller aux Décideurs Locaux-M. VETIL a été programmée le lundi 17/02 à 16h pour enchaîner sur un débat d'orientation budgétaire en sa présence à 18h00. L'assemblée présente décide de valider cette proposition.

3) DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025 :

Suite au rdv du 23/01/2025 avec M. le Sous-Préfet : la commune peut présenter deux dossiers au titre de la DETR, avec un second dossier pouvant être éligible au Fonds Vert.

3.1) CAB 2025 :

- LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE : l'assemblée valide l'enveloppe devant être votée en totalité suite à l'avenant n°1 modifiant la chronologie du programme qui s'élève à un montant de 327.545,00€ travaux HT qui se découpe comme il suit :

- ▶ une partie au titre du SACSI « aménagements de bourg » pour des travaux estimés à 8.120€ HT avec une subvention au taux de 35%, soit 2.842€ ;
- ▶ une partie au titre du SACSI « Aide au commerce rural sans logement » pour des travaux estimés à 200.000€ HT avec une subvention au taux de 40%, soit 80.000€ ;
- ▶ une partie au titre du SACSI « Parking » pour des travaux estimés à 20.000€ HT avec une subvention au taux de 40%, soit 8.000€ ;
- ▶ une partie à demander à la Direction des Archives Départementales au titre du patrimoine non protégé pour des travaux estimés à 61.880€ HT avec une subvention au taux de 25%, soit 15.470€. **DEL2025JANV07**

- LA DETR 2025 – Dossier prioritaire : Le programme retenu sur 2025 concerne l'aménagement du parking derrière le Cercle et le percement piétonnier au rez-de-chaussée du bâti depuis la place pour rejoindre le parking.

Ces deux opérations s'élèvent à :

CAB 2025	Montants
Création du parking	60.715,00€
Percement pour accès piétonnier de puis la place de l'église	73.023,85€
TOTAL HT	133.738,85€
TVA 20%	26.947,77€
TOTAL TTC	160.486,62€

Aide DETR demandée à un taux de 30% sur le montant HT des travaux, soit **40.013,65€**.
DEL2025JANV08

3.2.) RENOVATION ENERGETIQUE ET REORGANISATION DES ACCEUILS DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE :

- La DETR 2025 – Dossier secondaire : le montant des travaux HT s'élève à 35.050€ HT/42.060€ TTC. Aide possible de 30% sur le HT, soit une demande de **10.515€**.
DEL2025JANV09

- Dossier FONDS VERT 2025 : la demande va se faire sur le même montant estimatif mais il est impératif d'attendre un diagnostic énergétique pour déposer ce dossier.
DEL2025JANV10

4) P.D.I.P.R. : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

La commune doit prendre une délibération pour participer au plan d'actions sur les chemins de Castets et Castillon porté par la Communauté des Communes du Réolais en attendant que celle du Sud-Gironde ne prenne la main.

DEL2025JANV11- OBJET : P.D.I.P.R. - VALIDATION DE LA BOUCLE « CASTETS ET CASTILLON, LES EAUX MELEES »

VU Code Général des Collectivités Territoriales

VU La délibération n° 2021-367.CP du 12 avril 2021 du Conseil Départemental de la Gironde relative à la délégation de compétence portant sur le nouveau schéma communautaire de la CC Réolais en Sud Gironde

VU La signalétique des itinéraires de promenade et de randonnée mise en place par le Département de la Gironde

VU la carte fournie par la CC du Réolais en Sud gironde relative aux boucles pédestres

* * *

Considérant l'intérêt porté au projet notamment au regard des enjeux touristiques et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant qu'une partie de boucle emprunte le territoire la commune de Castets-et-Castillon

Considérant la nécessité d'autoriser l'implantation de panneaux sur la commune

* * *

Monsieur le Maire rappelle que le projet de refonte est à l'initiative du Département de la Gironde.

Ce projet permet en effet de réinterroger les chemins actuels jugés vieillissants, trop goudronnés, dont l'intérêt se révèle limité pour un usage du quotidien ou touristique, dont la charte est obsolète et la promotion pas à la hauteur des enjeux.

Il a pour objectif d'aboutir à une gestion partagée par une plus forte appropriation du PDIPR à l'échelle intercommunale. Cette gestion se matérialisera par une délégation de compétence sur la gestion des boucles retenues, laquelle permettra de rembourser une partie des charges liées à la réouverture des chemins, la mise en place de la signalétique et l'entretien des chemins et ouvrages liés.

Pour rappel, il existe dans la stratégie départementale 3 catégories de cheminements :

- Niveau départemental : GR, Compostelle, Bastides et abbayes qui resteront de gestion départementale,
- Niveau Intercommunal : Boucles retenues dans le PDIPR qui deviendront de gestion communautaire via une délégation,
- Niveau Communal pour les itinéraires non retenus.

Un travail de sélection a été réalisé par les associations locales, accompagné des équipes départementales de la Cdc et de l'OTEM, office de tourisme de la Cdc.

Une des boucles retenues dans le projet, intitulée "Castets-et-Castillon, Les eaux mêlées" qui passe également par la commune de Barie emprunte, sur environ 2 km, la voirie communale de Castets-et-Castillon (cf. carte). Afin de réaliser l'implantation de la signalétique, une autorisation de la commune est indispensable.

La présente délibération a donc pour objet de valider cette boucle et autoriser la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde à implanter la signalétique liée en accord avec les élus de la commune.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 14 voix POUR :

- **ACCEPTE** le tracé de la boucle "Castets-et-Castillon, Les eaux mêlées" ;
- **AUTORISE** l'implantation de la signalétique sur la voirie communale

5) PERISCOLAIRE :

- Il est demandé au conseil de donner son avis sur la proposition d'instaurer un système de pénalités aux parents qui ne réservent pas à l'avance les temps de cantine et de garderie. Ce procédé existe dans certains groupes scolaires. Pour plus de transparences, la mairie a fait une saisine auprès de la CAF pour connaître les contraintes et possibilités sur le sujet.

L'assemblée présente donne son accord de principe et attend les préconisations de la CAF.

- Information sur l'évolution du poste de direction du service périscolaire.

6) QUESTIONS DIVERSES :

- Dispositif de l'AMF : proposition de soutien à Mayotte. L'assemblée ne donne pas suite.
- Information sur l'avenir de la boulangerie.

Fin de séance à 20h.

Le secrétaire, Alain JUZEAU

Le maire, Didier LAULAN.